

1. Dénomination du fonds interne

Le fonds interne s'appelle One Fund Solution.

2. Produits d'assurance auquel le fonds interne One Fund Solution peut être lié

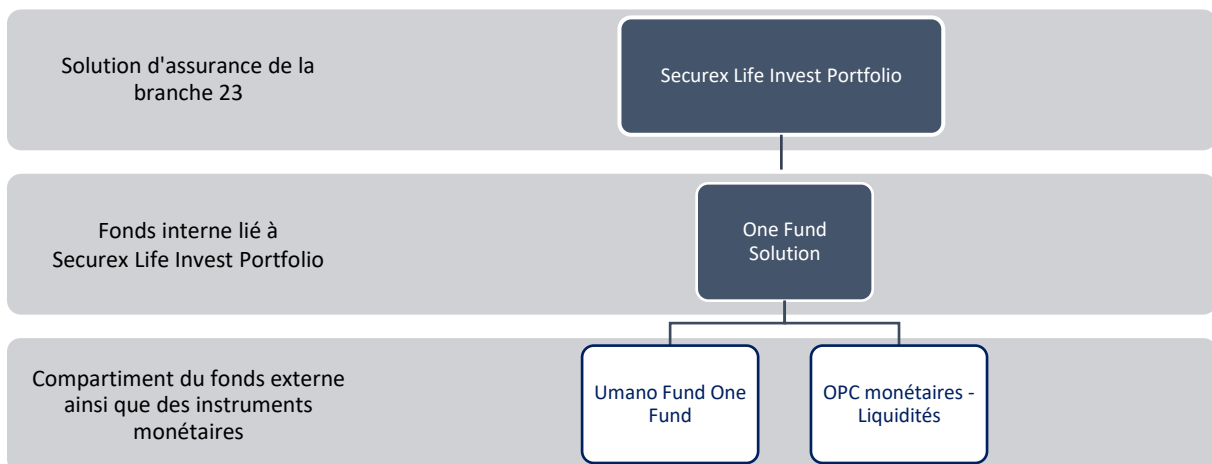
One Fund Solution peut être lié à « Securex Life Invest Portfolio » une solution d'assurance-vie de la branche 23 de Securex Vie.

3. Objectif de One Fund Solution

One Fund Solution vise une performance positive sur le long terme via l'investissement dans des fonds UCITS gérés d'une manière dynamique.

À cette fin, les primes sont investies dans le compartiment « One Fund » du véhicule d'investissement collectif « Umano Fund ». Jusqu'à 10 % de One Fund Solution peuvent être investis pour la gestion efficace du fonds, dans des instruments monétaires à travers des OPC conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65).

4. Relation entre Securex Life Invest Portfolio, One Fund Solution et le compartiment du fonds externe



5. Politique d'investissement et répartition géographique de One Fund Solution

La politique d'investissement du fonds interne One Fund Solution consiste à investir dans les instruments financiers suivants et selon les répartitions décrites ci-après :

- le compartiment « Umano Fund One Fund » du véhicule d'investissement collectif « Umano Fund », à concurrence de maximum 100 % des actifs du fonds interne ;
- des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65), à concurrence de maximum 10 % du fonds interne, pour une gestion efficace du fonds.

Les intérêts, dividendes et les moins-values ou plus-values réalisées par les sous-jacents de One Fund Solution sont réinvestis dans le fonds et repris, sous réserve des frais décrits ci-après, dans sa valeur d'unité.

One Fund Solution peut investir mondialement et est axé sur une diversification très large des secteurs.

5.1 Le compartiment « Umano Fund One Fund »

One Fund Solution investit dans le compartiment « Umano Fund One Fund » du véhicule d'investissement collectif « Umano Fund » en vue de poursuivre les objectifs d'investissement. La politique d'investissement du compartiment « Umano Fund One Fund » est à la fois qualitative et quantitative. Celle-ci consiste en quatre étapes successives afin de réaliser l'objectif d'investissement, à travers la construction d'un portefeuille géré d'une manière dynamique, composé d'Organismes de Placements Collectif (OPC) conformes aux règles UCITS.

Processus trimestriel



Premièrement, une approche qualitative est utilisée pour créer et alimenter une liste de sélection de fonds cibles. Une approche quantitative rendement/risque est ensuite appliquée pour évaluer et attribuer un score à chaque fonds de la liste. Troisièmement, une sélection qualitative des fonds et stratégies les mieux classés est réalisée par l'équipe de gestion. Une optimisation minimum variance quantitative est finalement appliquée sur cette sélection pour construire le portefeuille final. Les facteurs de risque utilisés pour cette optimisation peuvent évoluer au cours du temps mais tiennent au minimum compte de la volatilité, la valeur au risque et la perte maximale. Ce processus est réitéré au moins trimestriellement.

Allocation de base

Pour le compartiment « Umano Fund One Fund », l'allocation de base est ciblée à 50 % en fonds d'actions et 50 % en fonds d'obligations. La répartition est autorisée à dévier de l'allocation de base jusqu'à 75 % - 25 % dans les deux directions, dépendant de l'objectif. C.-à-d. augmenter le potentiel de performance ou diminuer la volatilité ou une combinaison des deux.

Le compartiment du fonds externe sous-jacent

Compartiment	ISIN	Information
Umano Fund One Fund	LU1772358146	http://www.umanofund.com

Le compartiment du fonds externe « Umano Fund - One Fund » peut investir mondialement. Le compartiment sous-jacent du fonds externe est évalué sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation du compartiment sous-jacent du fonds externe se fait chaque jour ouvrable.

5.2 Les instruments monétaires pour la gestion des liquidités – des OPC monétaires

Le fonds interne investira dans des instruments monétaires via des OPC, conformes aux dispositions UCITS (Directive 2009/65) pour placer la trésorerie disponible de One Fund Solution, pour une gestion efficace, à concurrence d'un montant maximum de 10 %.

Les instruments monétaires sont évalués sur la base de la dernière valeur vénale communiquée par le gestionnaire concerné. La valorisation de ces instruments monétaires se fait chaque jour ouvrable.

Les objectifs et politique d'investissement de chacun de instruments monétaires sont repris dans leurs règlements de gestion/ prospectus respectifs. Ceux-ci sont également disponibles sur demande au siège social de Securex Vie, Avenue de Tervueren 43, 1040 Bruxelles. Seule la version la plus récente de ces documents s'applique au contrat. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

6. Restrictions sur les investissements

One Fund Solution ne peut contenir aucun bien immobilier, ne peut acquérir ni métaux précieux, ni matières premières, ni marchandises via une acquisition directe. Il peut détenir des liquidités à titre auxiliaire. Il peut emprunter jusqu'à 10 % de son actif net sur une base temporaire à des fins de liquidité. One Fund Solution ne peut emprunter à des fins d'investissement.

7. Date de constitution de One Fund Solution et du compartiment du fonds externe

Date de constitution de One Fund Solution : 09/03/2018.

Date de constitution du compartiment du fonds externe « Umano Fund – One Fund » : 07/03/2018.

8. Période de pré-souscription

Pas d'application pour One Fund Solution.

9. Classe de risque de One Fund Solution

Au 19/03/2020, la classe de risque s'élève à 3 sur une échelle allant de 1 (la classe de risque la plus basse) à 7 (la classe de risque la plus élevée), qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

(conformément à l'Ordonnance n° 1286/2014 du 26 novembre 2014 sur des documents d'information essentiels pour les produits d'investissement retail conditionnés et les produits d'investissement basés sur les assurances (PRIIP)).

Cette classe de risque est réexaminée au moins 2 fois par an et peut être consultée sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio.

10. Devise dans laquelle la valeur d'unité est exprimée

Euro.

11. Durée de One Fund Solution

La durée de One Fund Solution est indéterminée.

12. Détermination de One Fund Solution et de la valeur d'unité

La valeur des actifs nets du fonds One Fund Solution est calculée chaque jour ouvrable. Elle équivaut à la valeur totale des actifs dont il est composé, augmentée des éventuels revenus de One Fund Solution et diminuée des éventuelles taxes et autres charges financières externes (frais d'évaluation éventuellement facturés par des tiers, frais d'achat et de vente, frais de conservation et d'administration, frais d'intérêts et bancaires, frais d'entrée répartis et taxe du contrat d'assurance...) de One Fund Solution et des frais de gestion.

La valeur d'unité du fonds One Fund Solution – calculée chaque jour ouvrable – équivaut à la valeur des actifs nets du fonds divisée par le nombre total d'unités qui composent le fonds.

One Fund Solution est évalué en euros. Les actifs qui seraient exprimés dans une autre devise seront convertis en euros au dernier taux de change connu au jour de l'évaluation.

13. Mode de calcul des chargements

Les frais de gestion financière du fonds interne One Fund Solution s'élèvent, par an, à 1,35 %. Ce montant est utilisé pour couvrir les frais de gestion de Securex Vie et comme rémunération de l'intermédiaire d'assurances. Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité est prélevés chaque jour de valorisation.

Un exemple de l'incidence de ce total des frais sur le rendement est repris dans le document d'informations clés.

Les frais d'entrée, l'indemnité de rachat et les frais éventuels liés aux transferts internes sont décrit dans le document d'informations clés de la solution d'assurance auquel One Fund Solution est

attaché, dans les conditions générales de Securex Life Invest Portfolio et dans point '**20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Invest Portfolio**'.

14. Suspension de la détermination de la valeur d'unité de One Fund Solution

La détermination de la valeur d'unité de One Fund Solution peut être suspendue dans les cas suivants :

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif de One Fund Solution est coté ou négocié, ou un important marché des changes ; sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier, ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que Securex Vie ne peut pas évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires de One Fund Solution ;
- lorsque Securex Vie est incapable de transférer des fonds ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel de One Fund Solution qui est supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou à 1 250 000 euros. Ce montant est indexé en fonction de l'Indice santé des Prix à la Consommation (base 1988 = 100).

Dans ces circonstances, le calcul de la valeur des actifs nets de One Fund Solution pourra être suspendu, et la détermination de la valeur d'unité sera par conséquent reportée au prochain jour où la valeur des actifs nets de One Fund Solution pourra de nouveau être calculée. Dans le cas d'une suspension de la détermination de la valeur des actifs nets de One Fund Solution, tous les calculs et opérations d'achat, rachat et de transferts des unités seront également suspendus jusqu'au prochain jour où cette valeur pourra de nouveau être calculée.

15. Achat, rachat et transferts des unités de One Fund Solution

L'achat des unités de One Fund Solution est possible à tout moment. Le rachat ou le transfert des unités de One Fund Solution vers un autre fonds interne de la même solution d'assurance « Securex Life Invest Portfolio » est aussi possible à chaque moment.

Ces transactions s'effectuent par un ordre d'achat ou de rachat des unités. Les unités achetées et rachetées sont évaluées conformément aux conditions générales du « Securex Life Invest Portfolio ».

Les frais associés à ces opérations d'achat, de rachat et transfert des unités figurent dans le document d'informations clés de la solution d'assurance auquel One Fund Solution est attaché, dans les conditions générales du produit Securex Life Invest Portfolio et dans point '**20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Invest Portfolio**'.

16. Liquidation de One Fund Solution

Pour des motifs fondés et compte tenu de l'intérêt des preneurs d'assurance et des bénéficiaires, Securex Vie peut décider de liquider One Fund Solution, plus précisément :

- dans les cas où les actifs nets du fonds seraient inférieurs à 5.000.000 € ;
- dans les cas où les changements dans la situation économique ou politique le justifieraient ;
- lorsque le fonds en question ne permet plus ou ne permettra plus d'obtenir d'un rendement raisonnable, compte tenu de produits similaires sur les marchés financiers ;
- lorsque la probabilité existe que la continuation du fonds ne soit plus possible moyennant un risque acceptable et des circonstances au marché.

Securex Vie en informera préalablement les preneurs d'assurance et leur proposera gratuitement une alternative ou les autorisera à réclamer la totalité de l'avoir sur compte sans frais de sortie.

17. Conditions et modalités de modification du règlement de gestion

Securex Vie peut apporter des modifications au présent règlement de gestion pour des motifs fondés et sans porter atteinte aux droits des preneurs d'assurance et des bénéficiaires.

Les preneurs d'assurance seront préalablement informés par écrit de toute modification de certains aspects fondamentaux du présent règlement de gestion. Le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) alors le droit, pendant un délai raisonnable qui sera spécifié en même temps que l'information de la modification susdite, de transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

S'il n'est pas possible, pour Securex Vie, de communiquer à l'avance une modification du règlement de gestion aux preneurs d'assurance, il doit les en informer par écrit aussi rapidement que possible après l'exécution de cette modification, et au plus tard un mois après celle-ci. Dans ce cas également, le(s) preneur(s) d'assurance a (ont) le droit, pendant un délai raisonnable qui sera spécifié en même temps que l'information de la modification susdite, de transférer sans frais la totalité de l'avoir sur compte du fonds vers un autre fonds proposé comme alternative par Securex Vie, ou de récupérer la totalité de l'avoir sur compte.

La toute dernière version du règlement de gestion est toujours disponible sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio.

18. Gestionnaire et autres organismes concernés

- Gestionnaire One Fund Solution: Securex Vie, Avenue Tervueren 43, 1040 Etterbeek

L'identité et les qualifications de l'expert ou des experts ainsi que l'identité des gestionnaires peuvent être modifiées.

19. Information

La valeur d'unité de One Fund Solution peut être consultée chaque jour sur le site de Securex sur www.securex.be/securex-life-invest-portfolio .

Pour tout fonds interne de la branche 23, Securex Vie établit un rapport financier au moins semestriel. Celui-ci peut être obtenu auprès de Securex Vie sur simple demande.

Annexe : Prospectus Umano Fund

20. Récapitulatif des frais liés à Securex Life Invest Portfolio

Frais d'entrée liés au contrat d'assurance	Les frais d'entrée s'élèvent à un maximum de 2 % de chaque prime versée et sont destinés à rémunérer l'intermédiaire d'assurances.
Frais de sortie liés au contrat d'assurance	<p>Des frais de sortie ou des indemnités de rachat sont liés au rachat total ou partiel du contrat.</p> <ul style="list-style-type: none">• Rachat pendant la 1ère année de la conclusion du contrat : 3 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 2ème année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat pendant la 3ème année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement avec un minimum de 75,00 € (*).• Rachat à partir de la 4ème année de la conclusion du contrat : gratuit.• Il est possible de prélever une fois par année civile maximum 10 % de la réserve sans frais de sortie (pour un montant min de 5.000 €). <p><i>(*) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 01/03/2017) ; l'indice pris en compte est celui du 2ème mois du trimestre qui précède la date du rachat.</i></p>
Frais de gestion du fonds interne One Fund Solution	Les frais de gestion financière du fonds interne One Fund Solution s'élèvent, par an, à 1,35 %. Ces frais sont automatiquement pris en compte dans la valeur d'unité et prélevés chaque jour de valorisation.
Frais de transfert entre fonds internes	En cas de transfert de réserve entre des fonds internes, les deux premiers transferts par année civile sont gratuits. Ensuite, des frais s'élèvent à 1 % du montant transféré sont facturés.